

FRANÇOIS-XAVIER ROYET

D.E.A. DE DROIT PRIVÉ
DIPLOMÉ SUPÉRIEUR DE NOTARIAT
NOTAIRE

SUCCESSEUR DE SON PÈRE ET DE M^{ME} SANTIARD, THIRAUT ET MISSREY

rue François-Mignotte
00 NUITS-SAINT-GEORGES

TÉLÉPHONE : 80 61 06 71
TÉLÉCOPIE : 80 61 30 14
C.C.P. DIJON 158-B3 C

Mademoiselle Colette GROS
21700 VOSNE-ROMANEE

35

-60

N/Réf. GG
V/Réf.

TELECOPIE : 80.61.34.05

NUITS-SAINT-GEORGES, le 4 Mai 1995

Chère Mademoiselle,

Veillez trouver ci-joint l'évaluation des lots de chacun des donataires, ainsi que le calcul prévisionnel du montant des frais et droits, s'élevant au total à 2.657.000 Francs.

Pour les vignes RICHEBOURGS et LOACHAUSSES, vous voudrez bien me préciser quelle partie est attribuée à chaque donataire, l'évaluation étant différente notamment pour certaines parties arrachées. Il y aura d'ailleurs lieu de modifier l'évaluation de chaque lot en conséquence (nous avons retenu une valeur moyenne dans le projet ci-joint).

Je vous précise en outre que si l'acte de donation n'était pas signé avant le 4 juin 1995, date anniversaire de votre naissance, la valeur de l'usufruit réservé ne serait plus de 30 % mais seulement de 20%, ce qui augmenterait de manière importante le montant des droits de mutation.

Restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir, Je vous prie d'agréer, Chère Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour Me François-Xavier ROYET

— A —

*afic 12/11/95
Valeur au 01/01/95
Valeur
72% d
Gros pour 1,620*

PROJET

I - Lot attribué à Anne :

Elle reçoit en pleine propriété :	
- CROIX BLANCHE :	61.500,00
- AUX COMMUNES :	373.500,00
- GRANDS ECHEZEAUX :	2.335.800,00
- ECHEZEAUX DU DESSUS (3 a 45 ca) :	124.130,00
- LES LOACHAUSSES, à concurrence de 11 ares 30 centiares :	127.980,00
- CRUOTS VIGNES BLANCHES ET BEAUX MONTS BAS :	775.750,00
Total ci-dessus :	3.798.660,00
Usufuit réservé par la donatri- ce d'une valeur de 30 % :	1.139.598,00
Valeur en nue-propriété :	2.659.062,00
Droits de mutation :	
(500.000 x 1/4) x 55% =	68.750,00
(2.659.060 - 500.000) x 1/2 x 55% =	593.742,00
Total des droits de mutation :	662.492,00

II - Lot attribué à Anne-Françoise :

Elle reçoit en pleine propriété :	
- CLOS DE VOUGEOT, à concurrence de 53 ares 96 centiares :	2.647.800,00
- LES LOACHAUSSES, à concurrence de 53 ares 23 centiares :	602.870,00
Total ci-dessus :	3.250.670,00
Usufuit réservé par la donatri- ce d'une valeur de 30 % :	975.201,00
Valeur en nue-propriété :	2.275.469,00
Droits de mutation :	
(500.000 x 1/4) x 55% =	68.750,00
(2.275.460 - 500.000) x 1/2 x 55% =	488.251,00
Total des droits de mutation :	557.001,00

12000000
à 32,036 €/anné.

(A)

403,654 €

→

PROJET

III - Lot attribué aux enfants de Bernard :

A - Vincent :

Il reçoit en pleine propriété :
LE CLOS DE VOUGEOT, à concurrence
de 53 ares 97 centiares : 2.647.800,00

Usufruit réservé par la donatrice
d'une valeur de 30 % : 794.340,00

Valeur en nue-propiété : 1.853.460,00

Droits de mutation :
(500.000 x 1/4) x 55% = 68.750,00
(1.853.460 - 500.000) x 1/2 x 55% = 372.202,00

Total des droits de mutation : 440.952,00

B - Elodie :

Elle reçoit en pleine propriété :
LES RICHEBOURGS, à concurrence de
18 ares : 1.305.950,00

Usufruit réservé par la donatrice
d'une valeur de 30 % : 391.785,00

Valeur en nue-propiété : 914.165,00

Droits de mutation :
(500.000 x 1/4) x 55% = 68.750,00
(914.160 - 500.000) x 1/2 x 55% = 113.894,00

Total des droits de mutation : 182.644,00

IV - Lot attribué aux enfants de Michel :

A - Pierre :

Il reçoit en pleine propriété :
LES RICHEBOURGS, à concurrence
de 41 ares 43 centiares : 3.005.850,00

Usufruit réservé par la donatrice
d'une valeur de 30 % : 901.755,00

Valeur en nue-propiété : 2.104.095,00

PROJET

Droits de mutation :
(500.000 x 1/4) x 55% = 68.750,00
(2.104.090 - 500.000) x 1/2 x 55% = 441.125,00

Total des droits de mutation : 509.875,00

B - Louis :

Il reçoit en pleine propriété :
- LES LOACHAUSSES, à concurrence de
37 ares 60 centiares : 425.850,00
- GLAPIGNY : 25.200,00

Total ci-dessus : 451.050,00

Usufruit réservé par la donatrice
d'une valeur de 30 % : 135.315,00

Valeur en nue-propiété : 315.735,00

Droits de mutation :
(315.730 x 1/4) x 55% = 43.413,00

Récapitulatif des droits de mutation

- Anne : 662.492,00

- Anne-Françoise : 557.001,00

- Vincent : 440.952,00

- Elodie : 182.644,00

- Pierre : 509.875,00

- Louis : 43.413,00

Total des droits de mutation : 2.396.377,00

Frais évalués à environ : 261.000,00

Ensemble des frais et droits : 2.657.377,00